



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Théodila de Peyrat le Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 mars 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
29	28	1	0	0	0

Pour	Contre	Abstention
29	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : BOURDELAS Nathalie

Membres ayant donné pouvoir : LOURADOUR Patricia à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

TOURISME

Délibération n°26-2021 : Validation de la convention d'objectifs et du plan d'actions 2021-2022 pour l'OT des Portes de Vassivière

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de promotion du tourisme depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe d'août 2015,

Considérant que pour permettre à l'Office de Tourisme d'assurer ses missions d'accueil, de promotion, de coordination et de développement touristique sur le territoire des Portes de Vassivière, une convention doit être signée avec la Communauté de Communes,

Monsieur le Vice Président expose l'objet de la convention, les missions générales dévolues à l'Office de Tourisme, les objectifs fixés. La convention sera conclue pour 2 ans (2021-2022). Néanmoins, chaque année, le Conseil Communautaire votera le budget de l'Office de Tourisme et contrôlera son activité.

Monsieur le Vice Président précise que l'Office de Tourisme des Portes de Vassivière travaille en réseau avec les OT partenaires autour du Lac de Vassivière et qu'à ce titre des mutualisations sont recherchées et étudiées dans le cadre du projet NOTT et du projet touristique du Lac de Vassivière.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme pour la période 2021-2022 comme présentée en annexe ;
- **VALIDER** le plan d'actions comme présenté en annexe ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- **AUTORISER** Madame La Présidente à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 30 mars 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET
La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **12 AVR. 2021**
Publié le : **12 AVR. 2021**